

AVEC LE PROGRAMME ERASMUS +

QU'EST QUE ERASMUS + MOBILITÉ EUROPÉENNE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR?

Le programme Erasmus + (2014-2020), financé par la commission européenne, contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur en poursuivant plusieurs objectifs dont :

- l'amélioration de la qualité et le renforcement de la dimension européenne de l'enseignement supérieur ;
- l'accroissement de la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel universitaire ;
- le renforcement de la coopération multilatérale
- la transparence et la reconnaissance des qualifications et diplômes acquis

Il favorise les actions de mobilité au sein des Etablissements d'Enseignement Supérieur dans les pays de l'Espace Economique Européen titulaires de la Charte Erasmus+, pour les étudiants (périodes d'études ou de stage), ainsi que l'ensemble des personnels académiques et administratifs des établissements d'enseignement supérieur.

COMMENT CANDIDATER?

Si vous souhaitez venir à l'UPVD dans le cadre du programme d'échange Erasmus+, il vous faut tout d'abord contacter le Service des Relations Internationales de votre université. Il vous indiquera si l'Université de Perpignan Via Domitia a signé un accord bilatéral dans votre discipline, ainsi que la procédure à suivre pour vous porter candidat à une mobilité d a n s n o t r e é t a b l i s s e m e n t .

Pour information, voici la [carte des accords](#) de coopération de l'Université de Perpignan, ainsi que la liste des [coordinateurs pédagogiques Erasmus+](#).

PROCÉDURE ET FORMALITÉS À SUIVRE :

AVANT LE DÉPART

Compléter le formulaire de candidature en ligne et envoyer votre dossier papier dûment signé:

- **avant le 15 novembre 2019** pour les étudiants souhaitant effectuer une mobilité au **2ème semestre 2019/2020**:
[Formulaire](#) de candidature

- **avant le 30 juin 2020** pour les étudiants souhaitant effectuer une mobilité au **1er semestre ou à l'année 2020/2021**:
[Formulaire](#) de candidature

à l'adresse suivante :

Université de Perpignan Via Domitia
Service des Relations Internationales (SRI)
Bureau Erasmus
Bâtiment A - R d c
52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan - France

Vous devrez joindre à votre candidature votre Contrat d'études (learning agreement), signé par le coordinateur Erasmus+ de votre université d'origine. Les dossiers sans signature ni cachet seront refusés. Le contrat d'études devra indiquer l'ensemble des cours suivis à l'UPVD, ainsi que les crédits correspondants, pour un total de 30 ECTS pour un semestre et 60 ECTS pour une année universitaire. Dès réception de votre candidature vous recevrez par e-mail votre lettre d'acceptation accompagnée de la liste des documents à fournir dès votre arrivée. Cette lettre confirmera votre séjour d'études au sein de notre université. Si un visa vous est demandé pour entrer en France, adressez-vous auprès de l'Ambassade de France de votre pays d'origine pour connaître les démarches administratives. La lettre d'acceptation vous permettra de faciliter votre demande de visa.

A VOTRE ARRIVÉE À L'UPVD

Vous devez vous présenter au Service des Relations Internationales (SRI) – Bureau Erasmus.

En début de chaque semestre, deux réunions sont organisées par le Service Universitaire des Relations Internationales pour faciliter vos démarches administratives ainsi que votre insertion dans la vie étudiante :

- Une « **réunion d'information** », pour vous aider dans vos démarches administratives et pédagogiques : inscription et adhésions aux mutuelles étudiantes pour les étudiants sans couverture sociale. Afin de régulariser votre inscription définitive vous devrez compléter un dossier et fournir les documents suivants : Photocopie de votre passeport ou de votre carte d'identité, Attestation de votre responsabilité civile pour l'année universitaire en cours (traduit en français ou en anglais), Justificatif de votre couverture maladie : photocopie de la carte européenne d'assurance maladie ou attestation de tout autre organisme attestant de la couverture sociale (traduit en français ou en anglais) , Votre lettre d'acceptation de l'Université de Perpignan Via Domitia, 2 photos d'identité format passeport, 2 timbres (tarif normal européen), 1 enveloppe timbrée à votre adresse personnelle (dans votre pays d'origine) et 1 enveloppe timbrée à l'adresse de votre université d'origine.
- Une « **réunion d'accueil** », pour vous présenter l'université, ses services à l'étudiant et son environnement, en présence : du Vice-Président délégué aux relations internationales, des coordinateurs Erasmus de chaque composante et des services à l'étudiant (le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, la médecine préventive, le service communication et culture, Centre de langues et cours de FLE etc)..

Les [Coordinateurs Erasmus+](#) tiendront des permanences pour valider votre contrat d'études et pour y apporter d'éventuels changements. Ils viseront également la fiche pédagogique d'inscription aux examens remise en début de semestre .

L'UPVD offre à l'ensemble des étudiants et des personnels entrants dans le cadre d'un programme de mobilité, 20 h par semestre de formation linguistique, pédagogique et culturelle en Français Langue Etrangère pouvant valider 2 ECTS pour un semestre, ou 4 ECTS pour l'année universitaire. Ces cours gratuits sont organisés par le Département Français Langue Etrangère de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines. Si vous souhaitez vous perfectionner d'avantage, vous avez également la possibilité de suivre des cours supplémentaires en auto-formation, que ce soit en initiation ou en remise à niveau, en français (ou dans d'autres langues) au laboratoire de langues du Centre de Langues.

A LA FIN DE VOTRE SÉJOUR

Le Bureau Erasmus du SRI vous transmettra ainsi qu'à votre université d'origine, votre relevé de notes et supplément au diplôme, qui garantit la reconnaissance académique de votre séjour d'études. Les résultats seront reconnus pour la délivrance du diplôme de votre Université d'origine, si vous avez satisfait aux exigences établies dans votre contrat d'études .

Les Universités françaises, dont l'Université de Perpignan, ont un système de notation basé sur 20 points. Le système d'équivalence de notation est présenté dans le contrat bilatéral Erasmus+ signé entre l'Université de Perpignan et chaque université partenaire.

Mise à jour le 8 janvier 2020

CONTACTS

Alka BADIANE
Angélique GIMENEZ
SRI - Bât.A RDC
Tél. +33 (0)4 68 66 20 12
Fax. +33 (0)4 68 66 21 01
bureau.erasmus@univ-perp.fr



Erasmus+

